

Hôpital de Grenoble : Sherine et Rebecca, deux morts suspectes qui ébranlent le CHU

Deux enquêtes ont été ouvertes après les décès de Sherine, deux ans et demi, en avril, malgré plusieurs visites, et de Rebecca, une mère de famille de 47 ans, retrouvée morte en novembre dans les toilettes de l'hôpital.



Maitre Hervé Gerbi, avocat de la famille de Sherine, montre le même type de perle retrouvée dans les poumons de l'enfant lors de son autopsie. Aucune radio n'avait été effectuée à l'hôpital. LP/Serge Pueyo

Par [Serge Pueyo, correspondant à Grenoble \(Isère\)](#)

Le 1 juin 2023 à 18h39

Deux décès survenus ces derniers mois aux urgences du [CHU Grenoble-Alpes](#) font désormais l'objet d'enquêtes judiciaires, afin de déterminer la responsabilité éventuelle des médecins, mais aussi de l'hôpital dans ces morts suspectes. C'est l'avocat grenoblois Hervé Gerbi, spécialisé dans l'aide aux victimes, qui a décidé de rendre publique ces deux dossiers.

Le premier concerne une petite fille de deux ans et demi, Sherine, décédée le 13 avril dernier. Une semaine avant, le 6 avril, l'enfant est amené par sa famille au service des urgences pédiatriques de l'hôpital couple-enfant du CHU de Grenoble. « La petite Sherine est en détresse respiratoire. Elle n'a pas d'antécédents médicaux, n'est pas asthmatique. Les parents sont donc alarmés par la situation de leur fille. Mais Sherine va repartir des urgences sans qu'aucun examen radiologique ne soit réalisé. On lui prescrit seulement de la Ventoline », explique Me Gerbi, avocat de la famille.

Les parents de Sherine continuent de s'inquiéter, car l'état de leur fille ne s'améliore pas. Le 7 avril, ils se rendent chez le pédiatre qui suit l'enfant depuis sa naissance. Le praticien leur conseille de faire confiance aux médecins du CHU Grenoble-Alpes. Le 10 avril, suite à une coupure à la main, Sherine est transportée aux urgences pédiatriques par les pompiers. Elle est toujours en détresse respiratoire. L'enfant est une nouvelle fois renvoyée chez elle. Le 12 avril, c'est le drame. Sherine est retrouvée par ses parents en arrêt cardiorespiratoire à son domicile. Transportée en urgence au CHU, elle est immédiatement placée en réanimation. L'enfant est dans un état désespéré. Elle décédera le lendemain, le 13 avril.

« Il y a beaucoup de colère chez les parents »

« L'autopsie ordonnée par la justice a permis de retrouver dans les poumons de la petite Sherine une petite perle de 6 mm qui est la cause de son décès. Une perle que l'enfant a dû avaler et que personne n'est allée chercher puisqu'il n'y a eu aucune radio. Sherine est décédée d'une perle coincée dans ses poumons. L'accident le plus banal et le plus redouté qui soit pour un enfant. Des examens extrêmement simples auraient pu permettre de visualiser cette perle, mais ils n'ont pas été réalisés. Aucune radio n'a été faite », s'indigne Me Hervé Gerbi.

Suite aux résultats de l'autopsie, le parquet de Grenoble a ouvert une information judiciaire pour « homicide involontaire » et un juge instruit désormais cette affaire. « Il y a beaucoup de colère chez les parents de Sherine qui, dès le début, avaient compris que la situation de leur fille n'était pas normale. Mais ils ont fait confiance aux médecins. Tout en se demandant pourquoi on ne faisait pas de radio. Pour nous, la responsabilité des médecins est en cause », estime Hervé Gerbi.

Le second dossier concerne une mère de famille de trois enfants, technicienne en informatique. Rebecca, 47 ans, est accompagnée au service des urgences du CHU le 4 novembre 2022 par son mari, qui demande sa prise en charge sur le plan psychiatrique. Les accompagnants ne

pouvant pas pénétrer dans le service, Rebecca va se retrouver seule sur un lit. « On lui a donné un traitement antipsychotique dans l'attente d'un placement en établissement spécialisé. Et elle est restée comme ça, somnolente sur son lit, dans un box, pendant trois jours », précise Me Hervé Gerbi, avocat de la famille.

Le 7 novembre 2022, Rebecca est retrouvée décédée dans les toilettes du CHU. Elle a été victime d'un arrêt cardiorespiratoire suite à une embolie pulmonaire. Un décès qui va immédiatement interroger la famille. « Rebecca avait des antécédents lourds de maladies thrombotiques, de maladies veineuses, que les médecins n'ont pas recherchés. Elle avait déjà fait plusieurs embolies pulmonaires. Elle aurait donc dû avoir un traitement médical préventif adapté lors de sa prise en charge aux urgences. On aurait dû lui mettre des bas de contention et lui administrer une piqûre d'anticoagulants. Ce que l'on n'a pas fait. Pendant trois jours, elle est restée immobile sur son lit. Et ce que l'on pouvait redouter est arrivé », explique Me Gerbi.

La famille de Rebecca a porté plainte et une enquête préliminaire est en cours. Contacté, le CHU de Grenoble n'a pas souhaité faire de commentaire sur ces deux dossiers, « des procédures judiciaires étant en cours ».

En avril dernier, plusieurs organisations syndicales du CHU avaient déposé plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui », dénonçant « le manque de moyen de l'hôpital ». Le procureur avait alors estimé « que toutes les conditions cumulatives pour qu'une telle plainte soit recevable n'étaient pas réunies ». Pour Me Gerbi, « concernant les décès de Sherine et Rebecca, c'est avant tout la responsabilité personnelle des médecins qui doit être recherchée. Car dire qu'un simple manque de moyens puisse entraîner de tels décès nous semble aujourd'hui une conclusion prématurée. Même si la justice devra aussi se pencher sur ce manque de moyens ».